

La documentation du traducteur

Gilles Dubeau, Philippe Tessier and Jean-Paul Vallée

Volume 11, Number 3, septembre 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010475ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010475ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dubeau, G., Tessier, P. & Vallée, J.-P. (1966). La documentation du traducteur. *Meta*, 11(3), 89–93. <https://doi.org/10.7202/010475ar>

LA DOCUMENTATION DU TRADUCTEUR

Le 21 mai 1964, MM. David Fortin et Raymond Aupy dressaient, pour la Commission de documentation de la S.T.I.C., un nouveau mandat dont voici le texte:

1. *Établir une liste exhaustive des organismes canadiens qui s'occupent de recherche terminologique et s'enquérir de leurs méthodes.*

2. *À partir de ces méthodes, concevoir un service de terminologie idéal en prenant comme base d'étude les documents intitulés Le Service de terminologie (non daté) et L'Instruction terminologique, n° IT-27, du 3 février 1961, publiés par le Bureau des traductions, qui exposent les fonctions du Service de terminologie et la façon d'établir des fiches. Si ces documents épuisent le sujet en théorie, déterminer les mesures pratiques à recommander pour en réaliser la teneur.*

3. *Trouver les moyens nécessaires pour coordonner les efforts de tous les services de terminologie, notamment:*

a) *par l'organisation d'un service de renseignements sur demande du genre Traduction s.v.p. (ou Translation Inquierer);*

b) *par l'étude avec le Service de terminologie du Bureau des traductions des moyens à prendre pour faire mettre les bulletins de terminologie qu'il publie à la disposition de tous les traducteurs qui en feraient la demande.*

4. *Entreprendre au nom de la S.T.I.C. des démarches auprès du Ministère des Affaires culturelles du Québec afin de savoir s'il consentirait à contribuer financièrement à la création et au maintien d'une centrale nationale de terminologie et de documentation et, le cas échéant, dans quelle mesure. Si l'étude prévue au 3b donnait les résultats souhaités, le geste du Bureau des traductions représenterait l'apport du gouvernement fédéral au projet de centrale.*

5. *Prendre l'initiative d'organiser des séances d'initiation aux méthodes de la terminologie en faisant appel, après constitution de petits groupes intéressés, aux services en mesure de dispenser ce genre d'instruction.*

6. *Se mettre en communication avec le groupe de travail n° 3 sur la traduction et la terminologie scientifiques de l'UNESCO afin de déterminer de quelle façon la S.T.I.C. pourrait participer aux travaux du Comité international de coordination de l'activité terminologique.*

S'attaquant au premier point de son mandat, la Commission a effectué auprès d'un échantillon représentatif de la profession un sondage méthodique, afin de se renseigner sur l'activité des traducteurs dans le domaine de la documentation et de la recherche terminologique. Le questionnaire qui a servi de base à l'enquête poursuivie par la Commission était le suivant:

Documentation

1. Comment vous renseignez-vous sur les ouvrages de référence et les dictionnaires qui peuvent vous être utiles ? Bibliographies Catalogues d'éditeurs Autres sources .
2. Faites-vous de la recherche systématique (établissement de fiches) dans les périodiques qui traitent des sujets que vous traduisez ?
3. Votre service a-t-il déjà dressé une bibliographie des ouvrages que contient sa bibliothèque ? Si oui, nous vous saurions gré de nous en faire parvenir un exemplaire. Dans le cas contraire, accepteriez-vous d'en établir une et de nous la communiquer ?
4. Veuillez faire tous les autres commentaires que vous jugerez utiles sur la question de la documentation. Ils serviront à orienter les travaux de la Commission.

Terminologie

1. Les résultats de vos recherches terminologiques sont-ils consignés dans un fichier central ou se présentent-ils sous forme de bulletins de terminologie ?
2. Estimez-vous possible et utile la création d'un organisme central qui serait en mesure de répondre aux demandes de renseignements et de traductions ?
3. Si cette centrale devait être créée, consentiriez-vous à lui fournir des copies de vos fiches ?

Commentaires ou suggestions

Le résultat de ce sondage a fait l'objet d'un rapport que M. Émile Boucher a lu, au nom de la Commission, aux participants du colloque de Stanley House, en août 1965.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE DOCUMENTATION DE LA S.T.I.C.

Il y a quelques mois, le Conseil de la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada confiait à sa Commission de documentation et de terminologie, composée de MM. Gilles Dubeau, Philippe Tessier et Jean-Paul Vallée, un mandat en six points dont le plus important — et de loin — est la mise sur pied, avec l'aide de tous les groupements intéressés, d'une centrale nationale de terminologie et de documentation.

Nous nous sommes mis à la tâche en commençant par le premier point: *Établir une liste exhaustive des organismes canadiens qui s'occupent de recherche terminologique et s'enquérir de leurs méthodes.* Nous avons donc dressé, avec l'aide de la directrice du secrétariat, une liste de cinquante bureaux de traduction commerciale, agences de publicité, services de terminologie et instituts de linguistique, auxquels nous avons fait parvenir une lettre expliquant le but de la Commission, ainsi qu'un questionnaire d'information.

Aux 50 questionnaires qu'elle a adressés, la Commission a reçu 30 réponses, soit 16 questionnaires et 14 lettres. Nous donnons ci-dessous une analyse sommaire de ces réponses.

1. DOCUMENTATION

Première question: Source de renseignements

Du point de vue du nombre de sources consultées simultanément, les données sont les suivantes: six informateurs déclarent consulter les trois sources; cinq, deux seulement; cinq, une seule, et les quatorze autres ne répondent pas à cette question.

Parmi les cinq personnes qui consultent deux sources, trois font appel aux bibliographies et aux *autres sources*, deux se limitent aux bibliographies et aux catalogues d'éditeurs, mais pas une seule n'a recours qu'aux catalogues d'éditeurs et aux *autres sources* à l'exclusion des bibliographies.

Dans le groupe des cinq informateurs qui consultent une seule source de renseignements, trois s'en tiennent aux catalogues d'éditeurs et deux, aux *autres sources*. Les bibliographies ne servent jamais seules comme moyen de renseignement.

Deuxième question: Recherche systématique

Par cette question, la Commission a cherché à savoir dans quelle mesure on fait usage de fiches dans les bureaux de traduction.

Sept traducteurs déclarent établir régulièrement des fiches à la suite de leurs recherches, quatre en font « à l'occasion », « au besoin » ou encore « au hasard des lectures », neuf n'en font pas et un seul préfère dresser des lexiques. Neuf traducteurs ne donnent aucune réponse à cette question.

À toute fin pratique, on peut dire que douze informateurs sur trente mettent par écrit sous diverses formes les recherches qu'ils font.

Troisième question: Établissement de bibliographies

Huit bureaux déclarent avoir dressé une bibliographie de leurs ouvrages de référence et sept d'entre eux nous en ont adressé un exemplaire. Parmi les vingt-deux autres, sept n'en possèdent pas, un en a une en préparation et quatorze n'ont pas répondu à la question. Sur les sept bureaux qui n'ont pas établi de bibliographie, trois acceptent d'en dresser une et les quatre autres donnent des réponses diverses: deux sont incapables d'en dresser une immédiatement, un trouve le travail à faire trop considérable et le dernier signale que ses ouvrages de référence se limitent à quelques dictionnaires courants.

Quatrième question: Observations sur la documentation

Vingt-cinq personnes ne répondent pas à cette question, trois, en guise de commentaires, indiquent certaines sources de documentation, une demande comment obtenir de la documentation officielle de l'État et une estime qu'une centralisation s'impose pour éviter le dédoublement des efforts et l'inexploitation des ressources existantes.

2. TERMINOLOGIE

Première question: Fichier central ou bulletins de terminologie

La Commission voulait savoir par cette question quel sort était fait aux recherches effectuées. Quinze des trente informateurs ne consignent les résultats

de leurs recherches ni dans un fichier central ni dans des bulletins de terminologie. Des quinze autres, un utilise un fichier central de même que des glossaires, quatre, seulement des glossaires, sept, uniquement un fichier central et les trois autres, un fichier personnel. L'un de ces derniers fait remarquer que le sien est accessible à tous ses compagnons de travail.

Deuxième question: Possibilité d'une centrale de documentation et de terminologie

Sept personnes ne répondent pas à cette question. Deux estiment qu'il n'est ni possible ni utile de créer un organisme central qui serait en quelque sorte un service de dépannage en traduction. Les vingt et une autres croient que l'entreprise serait utile et qu'elle est réalisable.

Troisième question: Collaboration escomptée

Parmi les vingt et une personnes qui croient possible la mise sur pied d'une centrale nationale de documentation et de terminologie, dix-sept acceptent de collaborer, par l'envoi de fiches ou d'une autre façon. Une bonne dizaine d'entre elles ajoutent à leurs réponses divers commentaires plus ou moins détaillés. Trois autres font des suggestions constructives et pratiques qui témoignent d'un intérêt vraiment exceptionnel et d'une conscience rare des problèmes de la traduction.

3. CONCLUSION

La Commission de documentation et de terminologie de la S.T.I.C., après dépouillement des questionnaires retournés, est très heureuse des résultats obtenus. D'abord, le nombre de réponses a dépassé — et de beaucoup — les prévisions les plus optimistes. Les trente réponses reçues, sur cinquante questionnaires envoyés, donnent un rapport de 60%, ce qui est vraiment exceptionnel, quand on sait que le rendement de tels sondages est ordinairement de 5 à 10%. Ensuite, il est réconfortant de constater qu'une si forte proportion de traducteurs s'intéresse aux problèmes de la profession et, en particulier, aux difficultés qu'occasionne le manque de coordination des recherches terminologiques et de centralisation des sources de documentation. Plus des deux tiers, en effet, des personnes consultées trouvent utile et possible la création d'une centrale de documentation et de terminologie, et plus de la moitié offrent leur collaboration.

Du point de vue pratique, la Commission ne saurait mieux faire que de signaler qu'une importante maison d'enseignement du Québec est disposée à mettre son Centre de documentation et de terminologie à la disposition de la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada pour l'aider à mener son projet à bonne fin. Ajoutons aussi à cette proposition, les suggestions très concrètes d'un de nos informateurs, que la Commission fait siennes et qu'elle est heureuse de reproduire textuellement:

Possibilité (d'une centrale de terminologie)

La constitution d'un organisme central suppose deux choses principales:

- a) Fonds — Pour établir un véritable centre de documentation, il faut des employés à plein temps et des gens compétents. Il lui faut toute la documentation possible. Il devrait disposer au minimum de \$1 000 par année pour l'achat de livres. Il

devrait aussi être outillé pour répondre rapidement et efficacement à ses abonnés, par télex, télétype ou téléphone. Comme moyens de financement, il y aurait peut-être possibilité d'obtenir une subvention du Conseil des Arts, de l'Office de la langue française et d'exiger un droit d'abonnement ou d'appliquer un tarif fixe de consultation.

b) Collaboration de divers bureaux de traduction — La réponse à ce questionnaire vous donnera une idée de ce que vous pouvez attendre.

Utilité

a) Efficacité — La constitution d'un centre de terminologie permettrait d'éviter les doublons d'efforts et d'effectuer les recherches de façon beaucoup plus systématique.

b) Facilité de consultation — Un bureau du genre de celui que vous projetez ne serait pleinement utile qu'à la condition qu'on puisse le consulter *rapidement* et *facilement*. Nécessité d'un service de télex.

En conséquence, devant l'évidence des faits rapportés ci-dessus et forte des propositions constructives qu'elle a reçues, la Commission recommande que la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada entreprenne des démarches auprès des organismes compétents, pour qu'ils unissent leurs ressources de toute nature en vue d'établir le plus tôt possible une centrale nationale de documentation et de terminologie.

Quelles sont les conclusions à tirer de ce qui précède ?

Si les résultats de l'enquête permettent une certaine satisfaction du point de vue quantitatif, il faut aussi dire que du point de vue qualitatif les réponses aux questionnaires auraient pu être beaucoup plus complètes. L'impression qui nous reste après leur dépouillement est que le goût de la recherche systématique est le plus souvent absent de l'activité de la très grande majorité des traducteurs et que leurs méthodes sont pour ainsi dire artisanales. Il nous semble que des progrès considérables sont à faire dans ce domaine si nous voulons que la traduction soit placée sur un pied d'égalité avec les autres activités professionnelles qui ont acquis droit de cité.

Pour que notre Commission arrive à faire un travail utile à tous les membres de la profession, il faudrait que se manifeste un état d'esprit plus positif de la part des traducteurs en général. Ce serait l'idéal de pouvoir constituer un organisme central de documentation, mais comment pourrait-il survivre si la plupart des traducteurs ne se donnent pas la peine de l'alimenter par des recherches faites d'une façon systématique et vérifiable ?

Il nous semble que la nécessité d'établir un dialogue entre la Commission de documentation et les traducteurs est de première importance. Nous engageons donc tous ceux qui traduisent à nous communiquer les idées qu'ils ont sur les questions de documentation et de terminologie. Cette collaboration permettra à la Commission de réaliser pleinement son mandat.

GILLES DUBEAU
PHILIPPE TESSIER
JEAN-PAUL VALLÉE
Ottawa